

Dix-huitième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

(27 janvier – 7 février 2014)

Yémen

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mercredi 29 janvier 2014 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation du Yémen.

La France salue les efforts accomplis par le Yémen dans le cadre de sa collaboration avec le Conseil des droits de l'Homme. Elle se félicite que la situation des droits de l'Homme dans le pays ait pu être abordée lors de la conférence de dialogue national et soutient les efforts en vue d'un processus de transition politique démocratique.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes au Yémen :

- 1- Etablir dans la nouvelle Constitution des garanties en matière de droits de l'Homme et mettre en place une **stratégie nationale pour les droits de l'Homme**, soutenue par la création d'une **institution nationale conforme aux principes de Paris** ;
- 2- Ratifier le Statut de Rome que le Yémen a signé en 2000 et aligner la législation avec toutes les obligations liées à ce texte ;

3- Poursuivre les efforts afin de **protéger et promouvoir le droit des femmes**, conformément à la CEDAW et mettre en œuvre les recommandations de la Conférence de dialogue national (notamment s'agissant des mariages précoces et de la participation des femmes à la vie politique);

4- Renforcer le rôle du comité technique de médecine légale afin d'**éviter toute condamnation à mort de mineurs**, établir un moratoire sur les exécutions dans la perspective d'une abolition définitive de la peine de mort ;

5- Mettre en œuvre toutes les recommandations du Comité des Nations Unies contre la **torture**.

6- Prendre toutes les mesures nécessaires à la **protection des journalistes**, notamment en poursuivant en justice les auteurs de violences ou intimidations à leur rencontre.

Je vous remercie./.